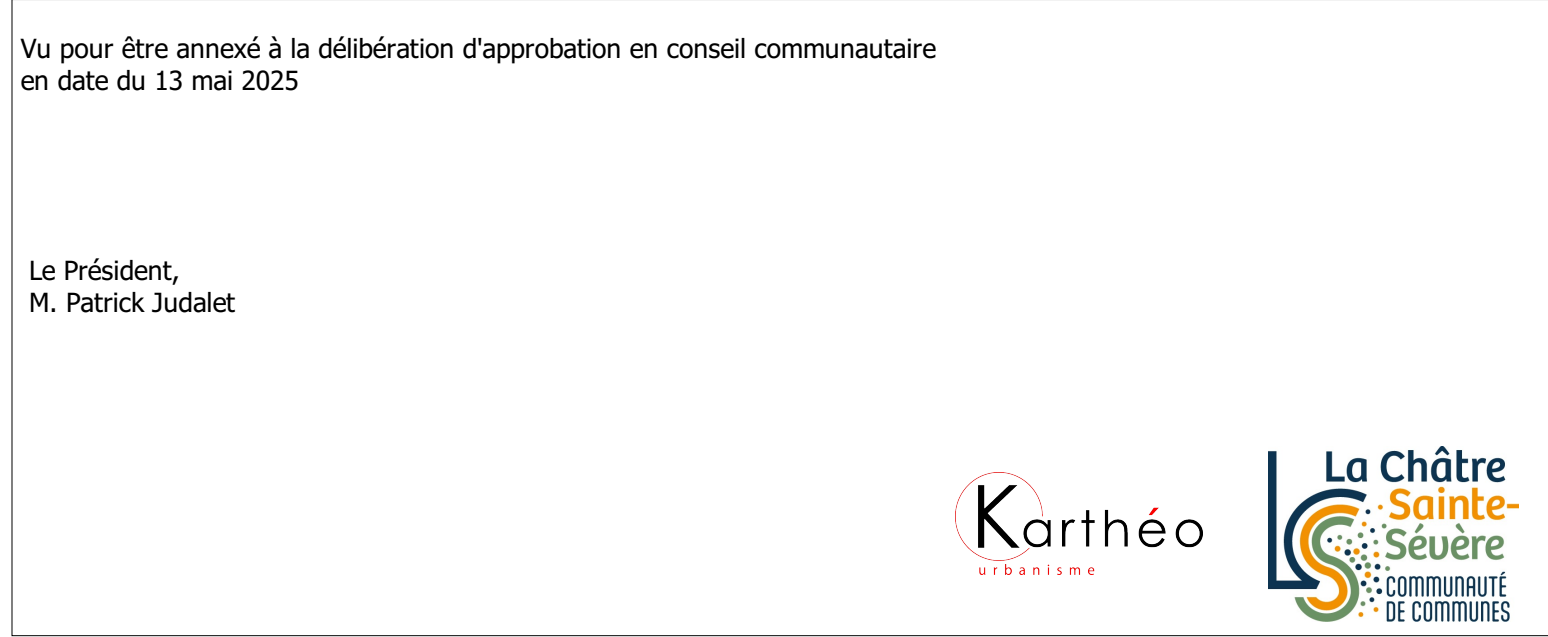


## 4.2 Règlement graphique



## CAUDAIRE

Communes

-  Étang, lac, mare
-  dimètre/lieu chèvren
-  piscine
-  Sections
-  Cours d'eau

Données cadastrale

-  Parcelles

### Prescriptions réglementaires

Prescriptions générales

- 24 - Voies, chemins, transport public à conserver et à créer
- 25 - Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue

Prescriptions particulières

- Patrimoine protégé : Granges à porcs
- Patrimoine protégé : Porte monumentale
- Patrimoine protégé : Cabane viticole
- Autre élément de patrimoine protégé

Prescriptions surfaciques

-  01 - Espace boisé classé
-  Carrières
-  Trame Jardins
-  05 - Emplacement réservé
-  07 - Éléments de paysage
-  18 - Orientations d'aménagement
-  16 - Bâtiment agricole susceptible de changer de destination
-  PPRI - Zones soumises à des limitations de constructibilité

Zones urbaines, à urbaniser, à naturaliser/à limiter de par le PLU

